



Refus visa, référé de suspension

Par **Leilakaaa**, le **03/10/2017** à **12:08**

Bonjour,

Algérienne souhaitant faire ses études en France, le mois de juillet je dépose une demande de visa étude qui m'est refusé un mois plus tard je saisi tout de suite la commission de Nantes mais voilà un mois toujours rien entre temps j'ai contacté une avocate via les conseils de la comate, elle a déposé un référé de suspension qui a été accepté et une audience programmée deux semaines plus tard 10/10/2017. L'avocate me dit que le ministère peut se rétracter avant l'audience est-ce vrai ? Sachant que le début des cours est le 4 sept le juge peut-il statuer rapidement en vue de l'urgence ? À quoi dois-je m'attendre suite à cette audience ?

Par **Visiteur**, le **03/10/2017** à **20:10**

Bonsoir,

Avec quel visa êtes-vous venue en France ?

Par **Leilakaaa**, le **03/10/2017** à **20:11**

Je ne suis pas encore en France, je suis montée pour m'inscrire avec un visa C pour ne pas perdre ma place et la j'attends le référé de suspension audience fixée le 10/10/2017